

# NATATION SCOLAIRE

## 1er degré

Circonscription  
de Rouen Centre  
Place des  
FAIENCIERS  
76100 Rouen



## DIRECTION DE LA VIE SPORTIVE

# LIVRET D'ACCUEIL PISCINE DIDEROT

ANNEE SCOLAIRE 2018-2019



**GRAND BASSIN**

**BASSIN D'APPRENTISSAGE**

Piscine DIDEROT  
Adresse : 114 boulevard de l'Europe  
Téléphone : 02-35-63-59-14  
Email : [pjoulin@rouen.fr](mailto:pjoulin@rouen.fr)

Circonscription : Rouen Centre  
CPC EPS : Priscille DEJONGHE  
Adresse : Place des FAIENCIERS 76100  
Rouen  
Téléphone : 02 32 08 99 61  
Email : [priscille.dejonghe@ac-rouen.fr](mailto:priscille.dejonghe@ac-rouen.fr)

# Sommaire

- 1\_Présentation de l'équipe de la piscine
- 2\_Textes de références
- 3\_Convention
- 4\_Réglementation :
  - 4.1 Règlement intérieur de la piscine
  - 4.2 Règles d'hygiène et de sécurité
- 5\_Consignes et recommandations pour l'organisation des activités de natation
  - 5.1 Encadrement des séances
  - 5.2 Cheminement jusqu'aux bassins
- 6\_Organisation\_Plan de la piscine et plan d'évacuation
- 7\_La Démarche Pédagogique
  - 7.1 Projet pédagogique
  - 7.2 Définition des niveaux
  - 7.3 Aménagement des bassins
- 8\_Présentation matérielle
- 9\_Dispositif d'évaluation des apprentissages et recommandations
- 10\_Fiche de suivi natation
- 11\_Plannings des classes
- 12\_Plannings prévisionnel des rotations, pédagogique/Surveillance MNS
- 13\_Plannings des aménagements

# 1\_Présentation de l'équipe de la piscine

## Responsable d'équipement

Philippe JOULIN

## Enseignement et surveillance:

ETAPS permanents DIDEROT :

Céline MASSON, Ludovic SAUVAGE

Franck ACKER, Philippe JOULIN, A.VALIN, Valérie COURTIN,

Tony CAUCHOIS, Quentin DEVEAUX, Nicolas CLAUDEL

## Enseignement et surveillance en remplacement :

C. DELARUE, T.BOUTRY, M.GAUDOT,

N. DEROUARD, F.FIANT

J.LE GRIFFON, P.LERMECHAIN, A.ESPAZE, L.EUSEBE,

P.BASIRE, S.BECUE, N.POULEAU, S.DUCHEMIN,

J.MARETTE, T.FORTIN, H.TINTURIER

## Accueil :

Mahdjouba FEHIM

Ouiza MEGUENI

Linda GOUJON

Malika KAFI

André BURY

## 2\_Textes de référence

### **Textes de portée générale :**

- Code de l'Education (Partie législative) :
  - Art. L.321-3 (modifié par la loi n° 2003-339 du 14 avril 2003 ; Journal Officiel du 15 avril 2003) : enseignement de l'Education physique et sportive dispensé dans les écoles maternelles et élémentaires.
- Code du Sport (Partie législative) :
  - Art. L.212.1, 2 et 3 portant sur l'obligation de qualification.
- Loi 2005 - 380 du 23 avril 2005 (Bulletin Officiel n°18 du 5 mai 2005) : Loi d'Orientation et de programme pour l'avenir de l'école.
- Décret n°2006 - 830 (Bulletin Officiel n° 29 du 20 juillet 2006) : Socle commun de connaissances et de compétences.
- Arrêté du 9 juin 2008 (Journal Officiel du 17 juin 2008 - Bulletin Officiel Hors Série du n°3 du 19 juin 2008) : horaires et programmes d'enseignement de l'école primaire.
- Circulaire n° 92-196 du 3 juillet 1992 (Bulletin Officiel n° 29 du 16 juillet 1992) : participation d'intervenants extérieurs aux activités d'enseignement dans les écoles maternelles et élémentaires.
- Circulaire n° 99-136 du 23 septembre 1999 (Bulletin Officiel Hors Série n° 7 du 23 septembre 1999) : organisation des sorties scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires publiques.
- Circulaires 2004-138 du 13 juillet 2004 (Bulletin Officiel n° 32 du 9 septembre 2004) : risques particuliers à l'enseignement de l'éducation physique et sportive et au sport scolaire.
  
- Arrêté du 7 juillet 2008 (Journal Officiel du 5 août 2008 - Bulletin Officiel spécial n°6 du 28 août 2008) : Programme de l'enseignement de l'éducation physique et sportive pour les classes de sixième, de cinquième, de quatrième et de troisième du Collège.
- circulaire n°2011- 090 du 7 juillet 2011- Bulletin Officiel n°28 du 14/07/11.
- Programmes d'enseignement : modification : arrêté du 21-11-2011 - J.O. du 7-12-2011 (NOR MENE1131499A)
- Circulaire n°2017-12è du 22/08/2017. BO n°34 du 12/10/2017

### **Textes spécifiques à l'enseignement de la natation scolaire :**

- Circulaire n° 2004-139 du 13 juillet 2004 (Bulletin Officiel n° 32 du 9 septembre 2004) : Enseignement de la natation dans les établissements scolaires du premier et du second degré, modifiée par la circulaire n° 2004-173 du 15 octobre 2004 (Bulletin Officiel n° 39 du 28 octobre 2004).
- Bulletin officiel N°1 du 5 juillet 2012 ; annexes
- Circulaire départementale du 6 juin 2012 (en ligne sur le site internet de la DSDEN 76)  
Circulaire n°2017-12è du 22/08/2017. BO n°34 du 12/10/2017
- Note de service départementale du 20/04/2018 relative à l'enseignement de la natation scolaire dans le premier degré

## **3\_Réglementation**

### **3.1 Règlement intérieur de la piscine**

(EXTRAIT DU REGLEMENT INTERIEUR DES PISCINES DE LA VILLE DE ROUEN)

## **TITRE 2 - MESURES D'HYGIENE**

### **Article 11 - ACCES ET UTILISATION DES EQUIPEMENTS**

L'accès aux établissements est interdit à toute personne en état d'ébriété ou de malpropreté.

De même, l'accès aux équipements est interdit aux personnes présentant des signes caractéristiques de maladie contagieuse ou épidémique non munie d'un certificat de non contagion.

Chaque baigneur doit obligatoirement prendre une douche savonnée, emprunter les circuits pieds nus et passer dans les pédiluves avant d'accéder aux bassins. Les baigneurs ne doivent pas utiliser les pédiluves à d'autres fins que celles pour lesquelles ils sont conçus. Tout baigneur qui aura quitté les bassins et ses plages pour accéder à d'autres lieux (notamment vestiaires, toilettes, tribunes, aires de détente) doit obligatoirement reprendre une douche et emprunter le pédiluve avant tout autre bain. Le temps passé dans les cabines ne peut excéder 10 minutes.

Le port du bermuda, vêtement ou de tout autre vêtement non exclusivement réservé à la baignade est interdit. Tout baigneur doit porter un vêtement de bain spécifique (maillot de bain, boxer). Le bonnet de bain est obligatoire pour les scolaires et fortement conseillé pour les autres usagers. Seuls les peignoirs et serviettes de bain sont autorisés au bord des bassins. Il est interdit de circuler sur les plages en tenue de ville et chaussures.

Le personnel chargé de la surveillance et le responsable de l'encadrement se doit de refuser l'accès aux installations à toute personne dont la tenue ne serait pas conforme aux dispositions précitées ou qui ne seraient pas en parfait état de propreté.

Il est interdit sur les plages et solarium, ainsi que sur les pelouses, de boire, de fumer, de manger, de mâcher du chewing-gum, d'introduire ou de consommer des boissons alcoolisées ou matières illicites, de cracher par terre, d'uriner et d'y jeter quoi que ce soit, de déposer des ordures autre part que dans les réceptacles à cet effet.

L'entrée de substances, d'objets illicites ou dangereux ainsi que les comportements ou actes envers le personnel ou toutes autres personnes, répréhensibles par les lois ou règlements en vigueur, entraînent une expulsion immédiate.

L'accès aux animaux, mêmes tenus en laisse est absolument interdit dans l'enceinte des équipements.

**OUVERTURE en 1992**

**114 Boulevard de l'EUROPE**  
**76100 ROUEN**  
**Tel : 35-63-59-14**

<b>BASSIN SPORTIF</b> <b>COUVERT</b>	3 Lignes <b>25m / 7,5m</b> Prof; 0,70m/1,80m  187,50 m <sup>2</sup>  243,30 m <sup>3</sup>	soit 47 ELEVES
<b>BASSIN D'APPRENTISSAGE</b> <b>COUVERT</b>	<b>20m / 7,5m</b> Prof. 0,40m/0,90m  150 m <sup>2</sup>  97,50 m <sup>3</sup>	soit 37 ELEVES
<b>TOTAL SURFACE SPORTIVE</b> <b>TOTAL VOLUME D'EAU</b>	<b>337,50 m<sup>2</sup></b> <b>331,80 m<sup>3</sup></b>	
<b>BUREAU AÏKIDO</b> <b>SALLE EQUIPEE AÏKIDO</b>	<b>60 m<sup>2</sup></b> <b>151 m<sup>2</sup></b>	

## 3\_Réglementation

### 3.2 Règles d'hygiène et de sécurité

La tenue de bain est obligatoire (slip ou boxer de bain). Dans le cas contraire l'élève peut être interdit de baignade.

**Le port du bonnet de bain est obligatoire.**

Tenue vestimentaire adaptée pour les enseignants (maillot de bain, short et t-shirt)

Il est interdit de courir dans l'enceinte de l'établissement.

Il est interdit de se pousser dans l'eau.

Il est interdit de cracher ou de se moucher dans l'eau

Il est interdit de manger sur le bassin et pendant la baignade.

Les élèves qui font l'objet d'une hygiène insatisfaisante peuvent être interdits de séance.

Lors de votre première séance, nous prions de bien vouloir vous munir de la liste nominative de vos élèves et de la remettre à la caisse de la piscine.

Cette liste devra comporter les informations suivantes, en en-tête le nom de l'école avec ses coordonnées, le nom de l'enseignant et le niveau de l'élève et,

- Le Nom de l'élève

- Le Prénom de l'élève

- Le Sexe de l'élève

- La Date de naissance de l'élève

- Le Numéro de téléphone de l'élève

- Le Niveau de maîtrise atteint lors des années précédentes : ces informations figurent sur la fiche individuelle de suivi qui est insérée dans le livret scolaire.

N'hésitez pas à nous signaler les élèves qui nécessiteraient une attention particulière pour des raisons de handicap, de santé et de crainte à la pratique de l'activité.

Les enseignants doivent compter leurs élèves à l'arrivée et au départ de la zone de baignade, et communiquent aux éducateurs les absences.

En cours de séance, les enfants désirant se rendre aux sanitaires doivent le signaler à un adulte et se faire accompagner si besoin.

A la fin de la séance, les élèves sortent de l'eau rapidement et dans le calme, et rejoignent leur enseignant pour regagner les vestiaires

## **4\_Consignes et recommandations**

### **4.1 Encadrement des séances**

- **Absence d'un MNS**

En cas d'absence prévue d'un MNS, la séance est annulée pour une classe. L'école est prévenue ainsi que le CPC EPS.

En cas d'absence temporaire (soins à un élève...), la surveillance est assurée par un autre MNS inscrit au planning et son groupe patientera sur le bord du bassin.

Le planning des surveillances et de pédagogie des séances est affiché en dessous des températures des bassins à côté du bureau des MNS.

- **Absence d'un enseignant**

Si l'enseignant est remplacé, la séance est maintenue sinon la séance est annulée : la piscine, la Mairie et le transporteur sont prévenus par l'école.

- **Cas de dispense d'élève**

Sauf cas de force majeure, les élèves dispensés doivent être confiés à un maître restant à l'école. En cas d'impossibilité, ils sont autorisés à rester sur le bassin, sous la responsabilité de leur enseignant.

- **Accompagnateurs bénévoles**

Les accompagnateurs peuvent aider les élèves à se déshabiller et s'habiller dans les vestiaires collectifs, ensuite ressortir et revenir vers la caisse et accéder par l'escalier à l'espace visiteurs.

Les parents accompagnateurs ne peuvent pas participer à l'activité natation.

- **Accompagnateurs bénévoles agréés**

Pour des raisons de sécurité et d'efficacité, le recours à des bénévoles doit revêtir un caractère exceptionnel et ce, quel que soit le niveau d'enseignement.

- **Accompagnateurs pour la vie collective**

Les AVS peuvent accompagner les élèves dont ils ont la charge mais ne peuvent enseigner. Dans tous les cas, ils doivent se présenter à l'équipe des Maitres-nageurs.

## 4.2 Cheminement jusqu'aux bassins

### Entrée et caisse



Les élèves rentrent calmement dans l'établissement. Les enseignants communiquent le nombre d'élèves au personnel d'accueil qui leur met à disposition des vestiaires collectifs.

### Prendre le couloir d'accès aux vestiaires



## Et Arriver au vestiaire collectif



Les classes entrent dans les vestiaires accompagnées des enseignants.  
Entré dans le vestiaire l'enseignant ferme la porte, ensuite les enfants se déshabillent dans le vestiaire et ressortent par l'autre porte (qui sera aussi fermée à clef) qui donne accès aux douches.

## Puis aller aux douches



Après un passage aux toilettes, et douche obligatoire avec savonnage, les élèves doivent avec leurs enseignants attendre dans les douches, calmement et en silence afin de ne pas déranger la séance en cours et sont invités à aller aux bassins lorsque les MNS les y autorisent.

## Ensuite accéder aux bassins par le pédiluve



Les enseignants doivent compter leurs élèves dès qu'ils arrivent et quittent la zone de baignade, et doivent donner les noms des absents à chaque séance.

En cours de séance, les enfants désirant se rendre aux sanitaires doivent le signaler à un adulte et se faire accompagner si besoin.

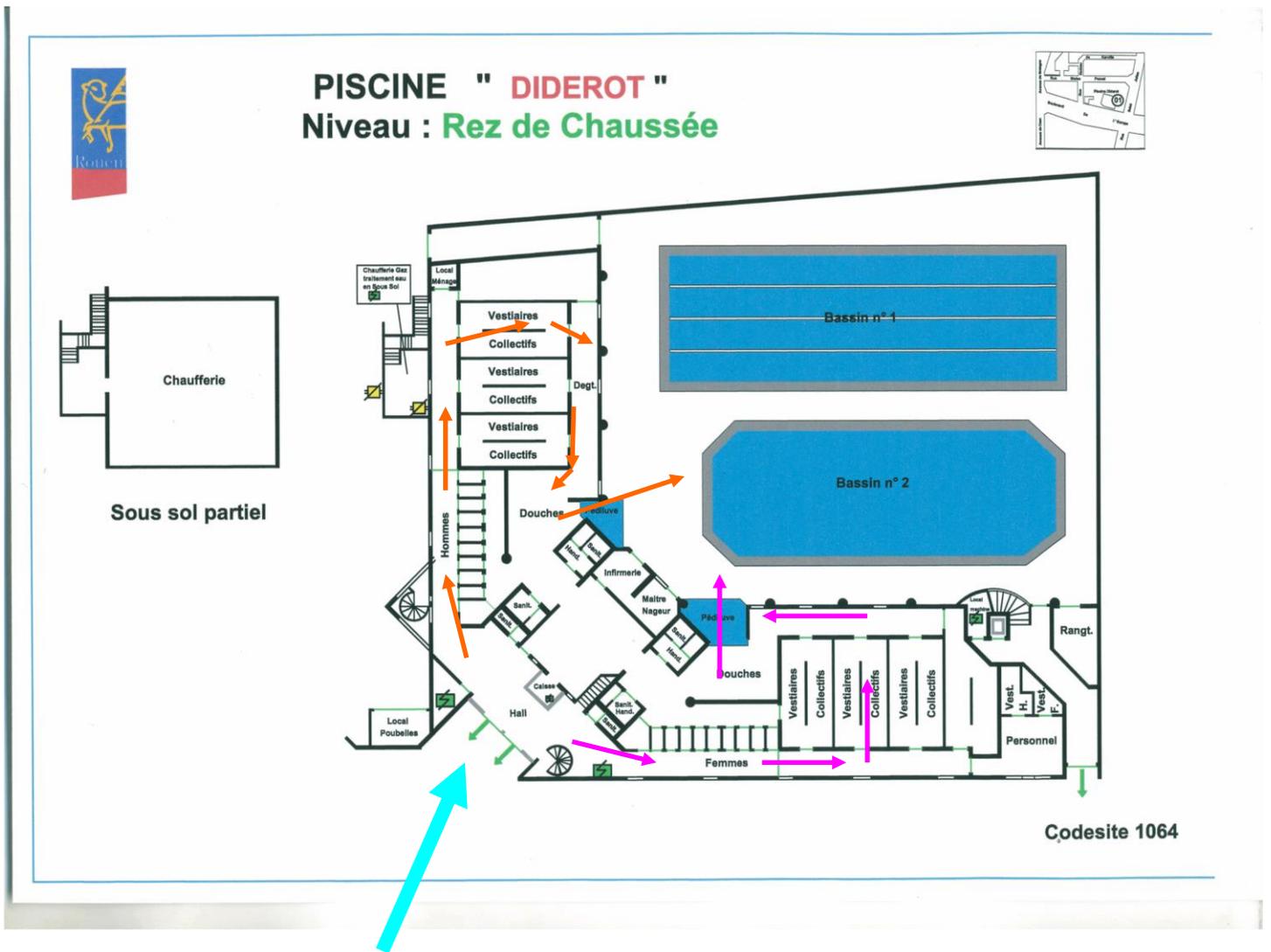
A la fin de la séance, les élèves sortent de l'eau rapidement et dans le calme, rangent leur matériel, et rejoignent leur enseignant. Aucun retour au bassin n'est autorisé.

Les transitions sont facilitées par l'arrivée d'une classe d'un côté et la sortie des autres élèves par un autre côté.

# Plan de cheminement jusqu'aux bassins

Coté vestiaires femmes →

Coté vestiaires hommes →



Entrée de la piscine

## 5\_Organisation

### Plan(s) piscine avec plan d'évacuation

#### P.O.S.S. SÉANCES DE SCOLAIRES PRIMAIRES

##### 1) ENCADREMENT

L'encadrement des séances est assuré par :

- 2 M.N.S. assurant la pédagogie
- 1 M.N.S. de surveillance
- 1 Maître d'école par classe
- des intervenants pédagogiques (assistante et parents agréés pour les maternelles)

La surface d'évolution des scolaires primaires est de 187,50 m<sup>2</sup> pour B1 et de 150 m<sup>2</sup> pour B2

##### 2) SURVEILLANCE

La surveillance des bassins doit être continue et sans angle mort

Lorsqu'il le jugera nécessaire, il assurera une ronde ou se déplacera, en contrôlant toutefois la totalité de la surface des bassins.

- a) Point à surveiller
  - Glissance du sol
  - Premières séances maternelles ; perte d'équilibre
  - Traversée en largeur hasardeuse
  - Saut près du bord

##### 3) DÉROULEMENT

- L'enseignant comptera ses enfants dans le hall et lorsqu'ils seront arrivés aux bassins
- Dans les vestiaires, les enfants seront placés sans la responsabilité exclusive des maîtres d'école
- Chaque séance se déroulera en respectant les textes et lois régissant cette activité
- En cas d'absence de personnel, la priorité sera donnée à la surveillance. Le maître d'école en sera informé dès l'accès aux bassins
- Une réorganisation des groupes sera effectuée dans le respect des quotas ; ou bien le maître d'école décidera le retour aux vestiaires
- Chaque intervenant comptera à la prise en main du groupe leur nombre d'enfants
- Cette opération sera répétée plusieurs fois pendant la séance
- Il devra s'assurer que les exercices proposés ne mettent pas en danger ses élèves. Il assurera en continuité une surveillance d'ensemble du plan d'eau utilisé.

- Lors des périodes ludiques permettant le réinvestissement des acquis, l'ensemble des intervenants sera chargé de surveiller et d'encadrer.
- A la fin de la séance, un appel (verbal ; sonore) invitera les enfants à regagner les vestiaires
- L'ensemble des intervenants sera chargé de faire évacuer les bassins. Un comptage sera ensuite effectué. Dans le même temps le M.N.S. de surveillance effectuera une ronde afin de s'assurer qu'il n'y a plus d'enfants.

#### 4) PROCÉDURE EN CAS D'ACCIDENT

##### Lors d'un accident :

- L'intervenant ou le M.N.S. le plus proche portera secours à la victime
- Le M.N.S. de surveillance apportera l'appareil d'oxygénothérapie
- Un bilan sera fait par le(s) M.N.S. portant secours
- Les maîtres d'écoles et intervenants seront chargés d'évacuer les bassins, et de raccompagner les enfants aux vestiaires.
- Le M.N.S. de surveillance sera chargé d'appeler les secours et de diffuser le message d'alerte (préétabli et affiché) et sera chargé d'accueillir les secours
- Il sera ensuite établi un rapport d'accident signé par tous les intervenants et témoin(s)

#### 5) PROCÉDURE EN CAS D'ÉVACUATION GÉNÉRALE

L'évacuation générale de l'établissement peut être provoquée :

- Par sonorisation avec le message : ÉVACUATION GÉNÉRALE
- Par une sirène et de grands gestes

Signifiant de sortir des bassins

- L'alerte peut être provoquée par, une personne de la piscine,
- Une personne du club Aïkido (salle au 1<sup>er</sup> étage) ayant averti la caisse d'un incident,
- Une personne des bureaux (bureaux au 1<sup>er</sup> étage) ayant averti la caisse d'un incident.

Le public sera évacué vers les issues de secours suivant l'origine de l'incident.

Dès que le responsable sécurité est au courant d'un incident (bassins, vestiaires, chaufferie, bureaux, salles Aïkido...) il sera chargé de faire avertir tous les occupants de l'établissement (salles Aïkido, bureaux, chaufferie...)

### Si l'incident est d'origine des vestiaires

Évacuation des bassins par issue de secours (sas)

Évacuation des vestiaires par le bassin et le hall d'entrée

Évacuation des salles d'Aïkido par issue de secours

Évacuation des bureaux par issue de secours

### Si l'incident est d'origine Bassins

Évacuation des bassins par les vestiaires

Évacuation des vestiaires par le hall d'entrée

Évacuation des salles d'Aïkido par issue de secours

Évacuation des bureaux par issue de secours

### **Si l'incident est d'origine des salles d'Aïkido**

Évacuation des salles d'évolution Aïkido par issues de secours

Évacuation des bassins par issue de secours (sas)

Évacuation des vestiaires par le hall d'entrée

Évacuation des bureaux par issue de secours

### Si l'incident est d'origine des bureaux

Évacuation des bureaux par issue de secours

Évacuation des bassins par issues de secours (sas)

Évacuation des vestiaires par le hall d'entrée

Évacuation des salles d'Aïkido par issue de secours

### Si panne d'électricité

Évacuation des bassins par les vestiaires

Évacuation des vestiaires par le hall d'entrée

### Le responsable de sécurité vérifiera la cause

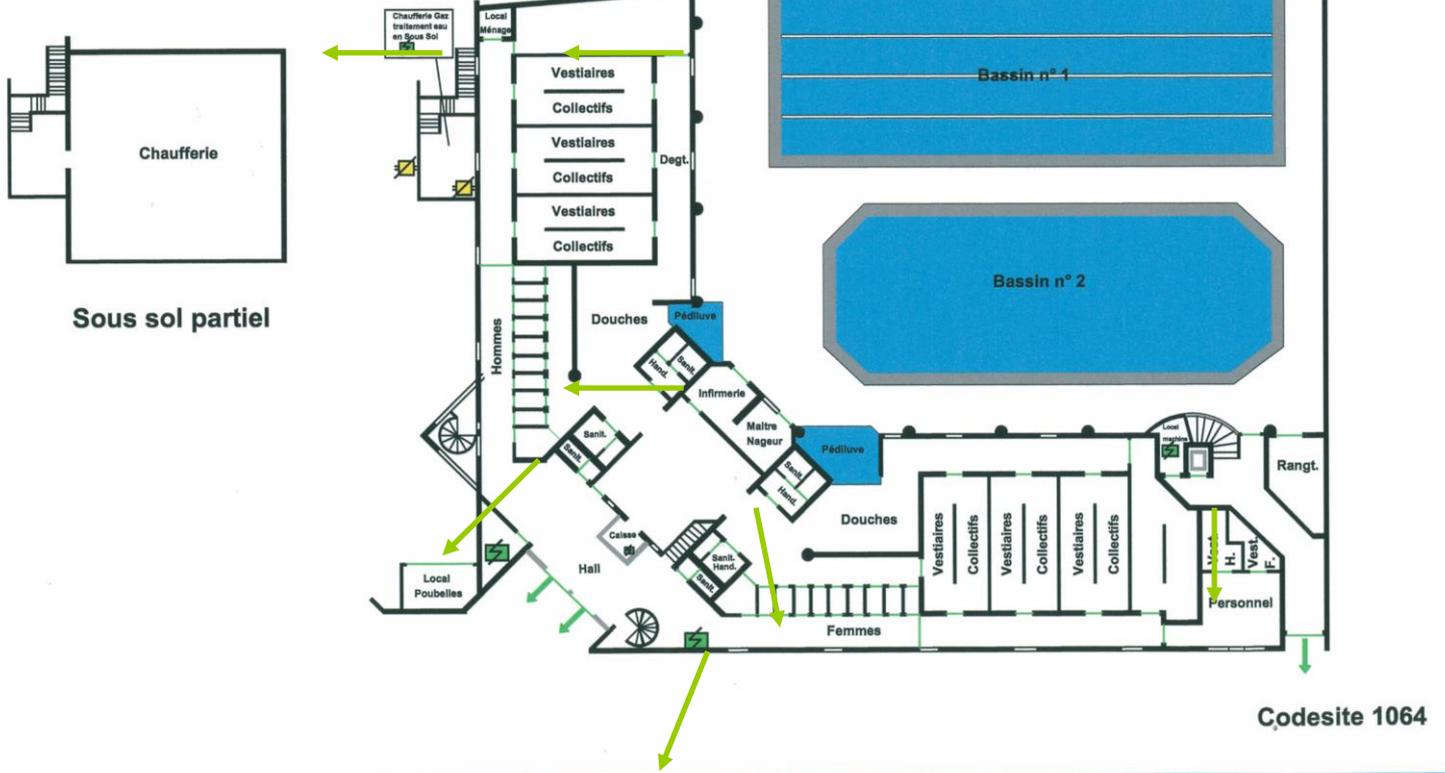
Il décidera alors :

- De l'évacuation hors de l'établissement
- Ou de la fin d'alerte
- La baignade sera ensuite ouverte

Sortie de secours



PISCINE " DIDEROT "  
Niveau : Rez de Chaussée



## 6 La démarche Pédagogique

### 6.1 Projet pédagogique

Elèves de cycle 1 : GS Mat

Elèves de cycle 2 : CP, CE1, CE2

Elèves de cycle 3 : CM1, CM2 et 6è

Principes généraux :

**Une tenue adaptée est exigée pour les enseignants (maillot de bain, short, t-shirt).**

A l'arrivée, le passage sous la douche et le savonnage sont obligatoires.

- Chaque module d'apprentissage est articulé en plusieurs phases (cf. schéma ci-dessous) :
  - un temps de découverte ou de redécouverte de l'activité permettant aux enfants de s'approprier ou se réapproprier le milieu, et aux adultes d'observer les élèves afin d'évaluer leur niveau initial avant la constitution de groupes homogènes ;
  - plusieurs périodes d'activité sur la base d'aménagements des bassins, renouvelés, offrant des difficultés croissantes concernant les entrées dans l'eau, les déplacements et les immersions ;
  - une à deux séances réservées aux évaluations permettant de remplir la fiche de suivi de natation au regard des réussites au test de fin de CE2 (test possible : AISANCE AQUATIQUE), de fin de CM2 (ASSN) néanmoins un contrôle continu demeure nécessaire ;
  - Une rencontre organisée de jeux aquatiques.

#### CYCLE 3 (8 séances)

1 séance d'évaluation diagnostique	séances d'apprentissage	séance d'évaluation bilan des apprentissages
Aménagement 1	Aménagements 1 ou 2	Aménagement 2

#### CYCLE 2 (2 X 8 séances P2 et P4)

1 à 2 séances de (re) découverte	séances d'apprentissage	1 séance d'évaluation bilan des apprentissages	1 séance de jeux aquatiques ou parcours pour les cycles 2
Aménagement 1	Aménagements 2	Aménagement 3	Aménagement 4

Les aménagements des bassins détaillés dans les pages suivantes sont installés par les maîtres-nageurs ; les enseignants en ont connaissance à l'avance et peuvent ainsi mieux préparer les activités proposées aux élèves en ajustant les matériels individuels et les consignes au niveau de chacun.

## 6.2 Définition des niveaux pour la constitution des groupes

Activités fondamentales		Activités complémentaires
→ accepter d'entrer dans l'eau	Prendre confiance	Sauts plongeurs
→ s'immerger	Ouvrir la bouche et les yeux Abandonner les appuis plantaires Sentir que l'eau porte : faire varier la flottaison en fonction de la position respiratoire Explorer la profondeur	Vers la natation synchronisée
→ passer de l'équilibre vertical (terrien) à l'équilibre horizontal (nageur)	Se laisser équilibrer par l'eau Maîtriser les équilibres horizontaux, changer d'équilibre	Vers le water polo  Vers le sauvetage
→ maîtriser les équilibres horizontaux dynamiques	Effectuer des glissées ventrales et dorsales Effectuer des coulées Effectuer des changements d'équilibre	Vers le palmage
→ apprendre les nages alternatives	Une nage ventrale et une nage dorsale (propulsion jambes-bras, respiration, coordination)	

### Propositions d'axes de travail privilégiés par niveaux

<b>NIVEAU 1</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• accepter d'entrer dans l'eau</li> <li>• accepter de mettre la tête sous l'eau + respiration</li> <li>• travailler l'équilibre vertical et ventral</li> <li>• travailler la flottaison</li> <li>• acquérir une certaine autonomie dans le grand bassin avec matériel (ceinture, planche, aménagement,...)</li> </ul>
<b>NIVEAU 2</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• entrer dans l'eau avec aide</li> <li>• respirer sans ou avec déplacement</li> <li>• travailler l'équilibre</li> <li>• acquérir une certaine autonomie dans le grand bassin avec ou sans matériel (planche, aménagement,...)</li> </ul>
<b>NIVEAU 3</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• entrer dans l'eau sans aide</li> <li>• se déplacer sans appui en contrôlant sa respiration avec ou sans matériel (planche, aménagement,...)</li> <li>• maintenir en place</li> <li>• se acquérir une certaine autonomie subaquatique dans le grand bassin (aller chercher un objet,...)</li> </ul>
<b>NIVEAU 4</b>	<p>plonger</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• se déplacer sur le ventre, sur le dos sans matériel (propulsion, coordination bras-jambes, respiration) [approfondissement]</li> <li>• enchaîner des déplacements en surface et subaquatiques</li> <li>• découvrir des techniques de sauvetage</li> <li>• découvrir le water-polo</li> </ul>

**Pistes de travail des fondamentaux de la natation et par niveau**

	Niv1	Niv2	Niv3	Niv4
<b>Entrée dans l'eau</b>				
- par l'échelle	X			
- saut dans le petit bassin avec matériel	X			
- saut dans le petit bassin sans matériel		X		
- toboggan	X			
- tapis avant		X		
- tapis arrière			X	
- saut dans le grand bassin avec matériel		X		
- saut dans le grand bassin sans matériel			X	
- saut dans le grand bassin du plot			X	
- plongeon à genoux				X
- se laisser tomber en avant (dominos)				X
- se laisser tomber en arrière (dominos)				X
- plongeon debout				X
- plongeon du plot				X
<b>Immersion</b>				
- visage yeux fermés	X			
- visage yeux ouverts	X			
- toute la tête	X			
- descendre en profondeur avec aide (perche, échelle)				
0,80 m	X			
1,60 m		X		
2 m			X	
- descendre en profondeur sans aide				
départ dans l'eau 0,80 m			X	
1,60 m				X
2 m				X
2 m avec plongeon canard				X
départ hors de l'eau				
saut 1,60 m			X	
saut 2 m				X
plongeon 1,60				X
plongeon 2 m				X
- passer sous une ligne d'eau	X			
une frite		X		
un tapis				X
dans un cerceau				X
- apnée 5 s	X	X		
10 s		X	X	
20 s				X
plus				X
<b>Flottaison (sans matériel)</b>				
-petit bassin étoile ventrale	X			
étoile dorsale	X	X		
boule		X		
-grand bassin étoile ventrale			X	
étoile dorsale			X	
boule			X	X
debout				X
<b>Respiration</b>				
- blocage de la respiration	X			
- ouvrir la bouche sous l'eau sans souffler	X	X		
- souffler par la bouche		X		
- souffler par le nez		X		
- souffler en nageant			X	
- enchaîner une inspiration, une expiration dans l'eau, plusieurs fois			X	X
- synchroniser la respiration avec les mouvements				X

<b>Propulsion</b>				
- avec matériel, battements de jambes	X			
- sans matériel, battements de jambes			X	
- avec matériel, bras		X		
- sans matériel, bras			X	
- synchroniser bras et respiration		X	X	
- synchroniser jambes et respiration			X	X
- synchroniser bras, jambes et respiration				X
- déplacement sous l'eau dans le petit bassin				
rechercher un objet	X			
passer dans un cerceau		X		
parcourir une distance			X	
- déplacement sous l'eau dans le grand bassin				
rechercher un objet			X	X
passer dans un cerceau				X
parcourir une distance				X
- enchaînement de déplacements en surface et subaquatiques				X
<b>Equilibre</b>				
- coulée ventrale	X			
- coulée dorsale	X	X		
- vrille ventrale vers dorsale		X	X	
- vrille dorsale vers ventrale			X	
- à cheval sur la frite			X	X
<b>Technique de nage</b>				
- bras, jambes, respiration		X	X	
- initiation crawl (ventre)			X	X
- initiation crawl (dos)				X
- bras (brasse) + jambes (battements)				X
- ondulation des jambes				X
<b>Distance</b>				
- sans appui, sans arrêt et avec maîtrise de la respiration				
10 m			X	X
25 m				X
50 m				X
plus				X

<b>sauvetage</b>				
- plongeon canard			X	X
- descendre à 2 m				X
- remonter un objet	X			
- remorquer un camarade avec l'aide planches				X
- remonter un mannequin				X
- se déplacer avec un mannequin				X
- remorquer un camarade				X

\* (pb) = petit bassin  
(gb) = grand bassin

## 6.3\_Aménagements bassin(s) et/ou répartition des espaces

### Organisation des séances

#### 1) Déroulement de La séance de découverte :

La zone A dans le petit bassin accueille les enfants qui découvrent l'eau et ceux qui rencontrent une forte appréhension.

La zone B du petit bassin accueille les enfants volontaires de petits niveaux.  
Les zones C accueillent les enfants de niveaux moyens.

La zone D accueille les enfants autonomes ou proches de l'autonomie.

L'enseignant, en collaboration avec le maître-nageur, observe les élèves qui évoluent en groupe classe sur les parcours proposés.

#### 2) Organisation des séances :

A partir de la 2<sup>ème</sup> séance, les séances de 40 minutes se décomposent en différentes périodes de temps variable afin d'optimiser la progression des élèves.

La communication entre les enseignants et les MNS au début et fin de chaque séance permet une rotation adaptée aux besoins des élèves.

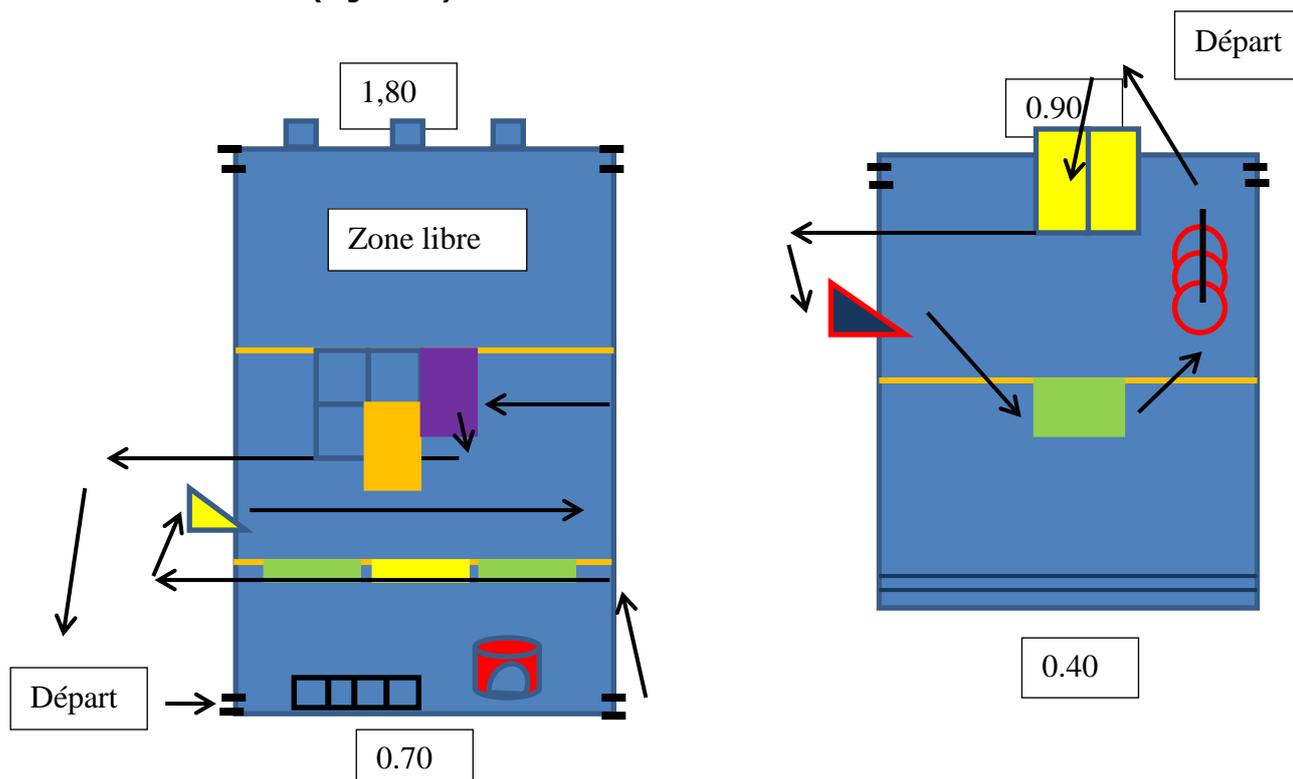
Le matériel mis à disposition est mobile suivant les séances prévues par les enseignants, les zones définies ne sont pas figées et peuvent être modifiées en prévenant les MNS la semaine précédant le cours.

**ATTENTION DE BIEN RESPECTER LE NOMBRE MAXIMUM D'ENFANTS  
PAR BASSIN COMME DECLARE AU POSS.  
SOIT : 47 ELEVES AU GRAND BASSIN  
37 ELEVES AU PETIT BASSIN**

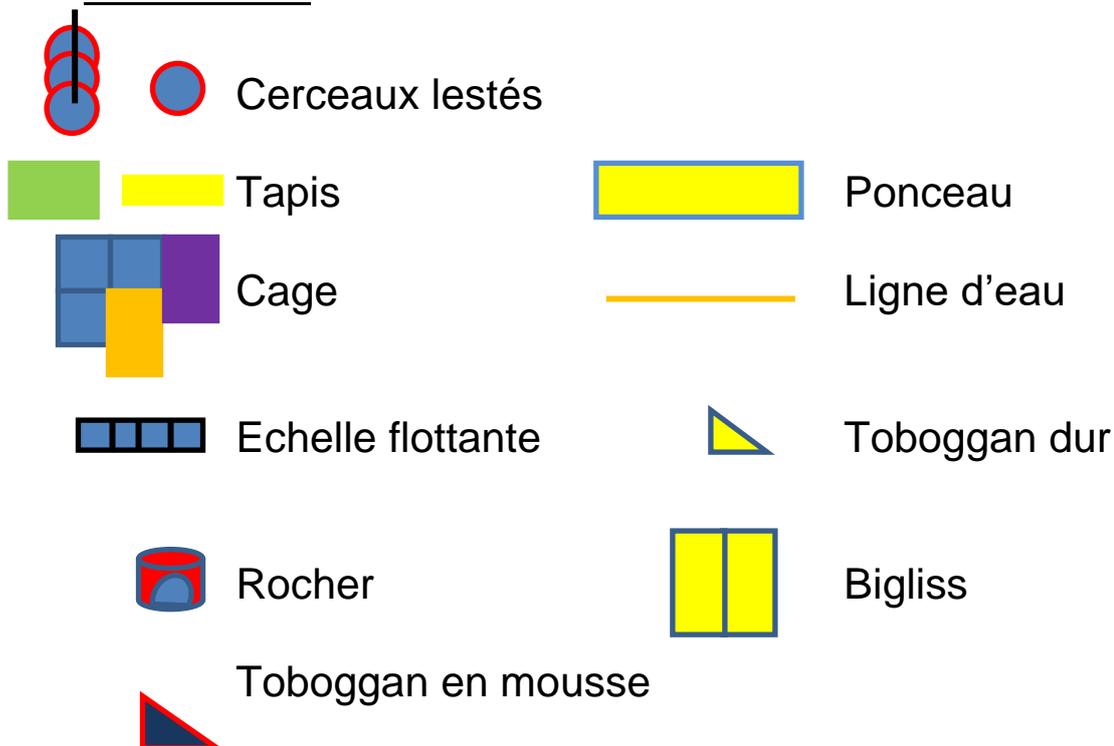
## AMENAGEMENT DES BASSINS POUR LE CYCLE 2

Le matériel disposé dans les bassins ci-dessous est à titre d'exemple.

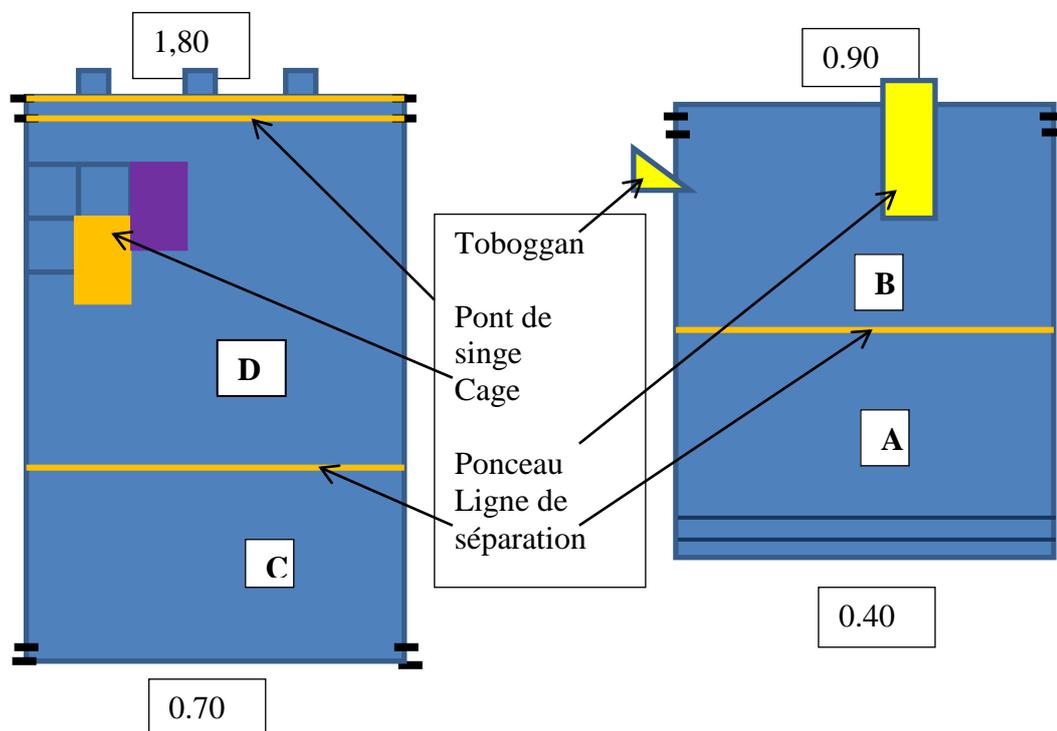
- **Aménagement de la première séance N°1 : Parcours aquatique, Zone libre (Cycle3)**



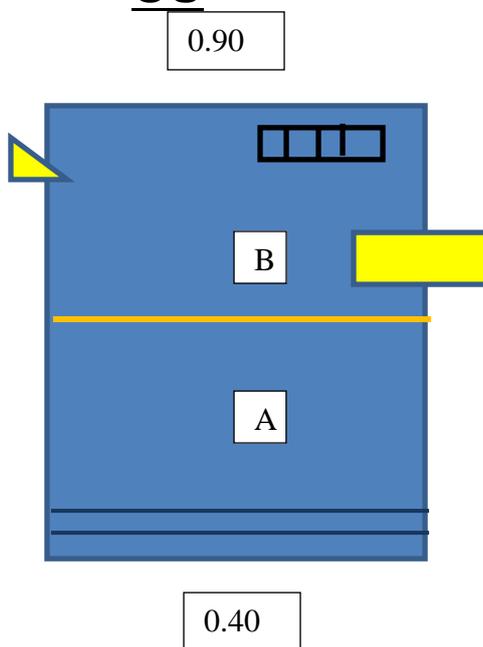
### LEGENDE



• **Aménagement type des bassins N°2 (Phase des apprentissages CP/CE1)**

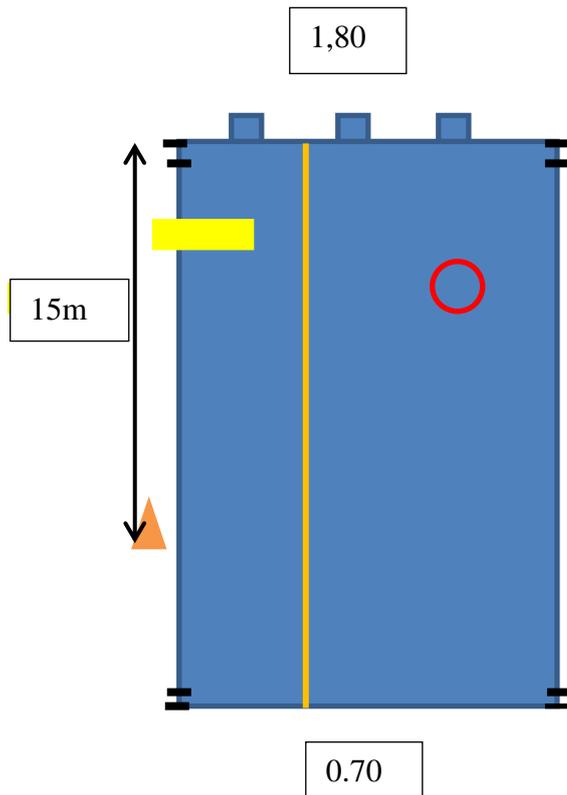


**OU**



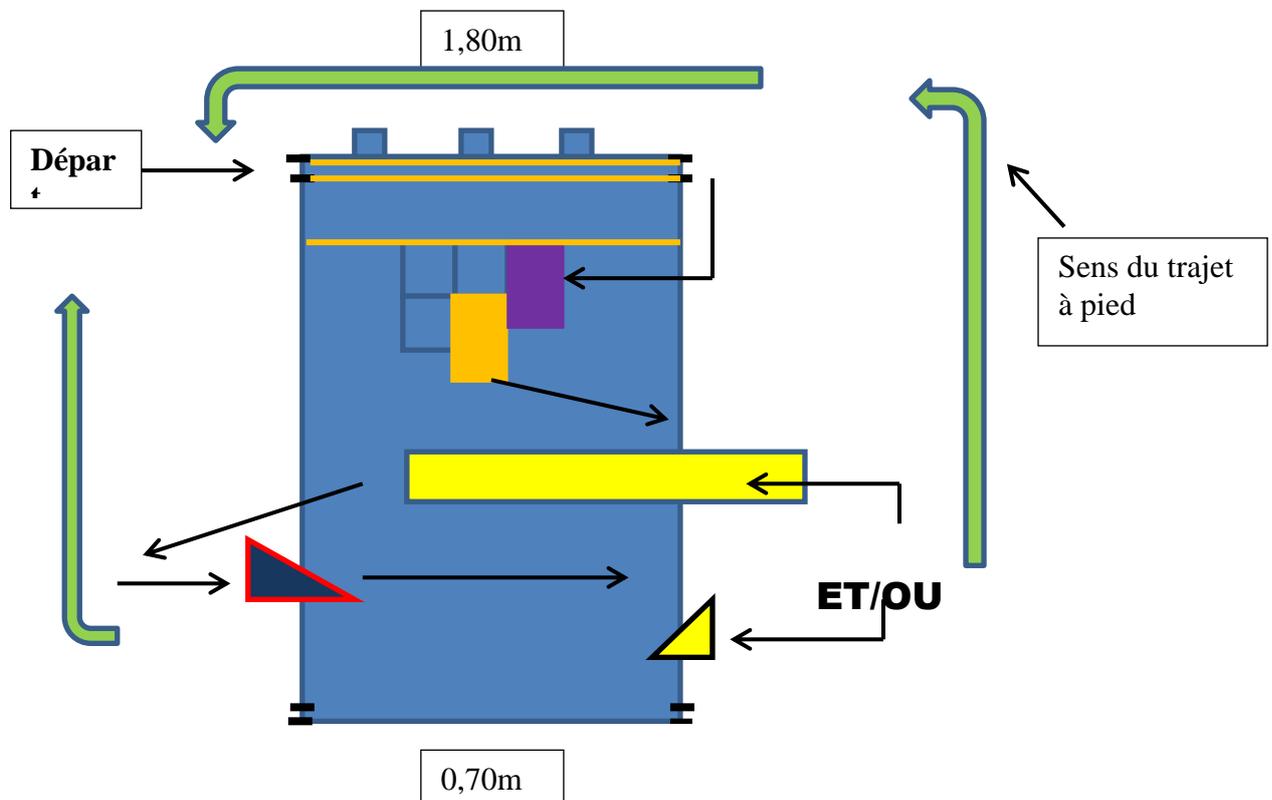
**Nb : le ponceau, le toboggan et L'échelle flottante sont mobiles, vous Pouvez les déplacer d'une zone à L'autre.**

- Aménagement du bassin de 25m pour la séance d'évaluation N°3 (avant dernière séance de la période)



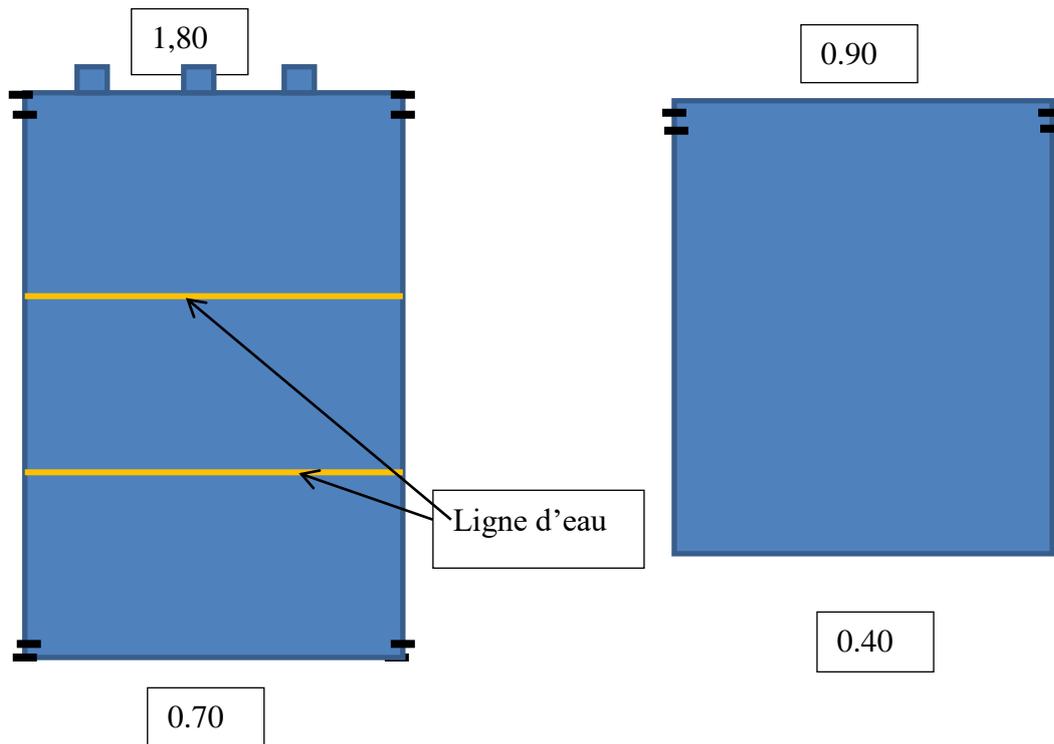
**Evaluation**

- Aménagement N°4 de la dernière séance : Parcours aquatique (Bassin de 25m)



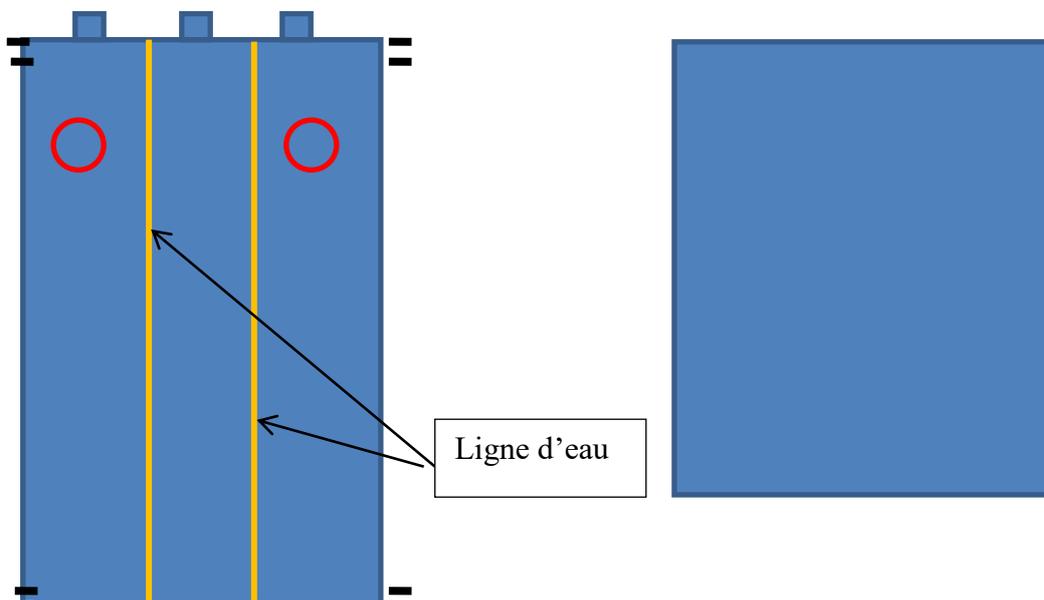
## AMENAGEMENT DES BASSINS POUR LE CYCLE 3

### Aménagement de début de cycle :



Possibilité d'aménager les zones au regard des objectifs travaillés (Cage, rocher, etc....)

### Aménagement des séances d'évaluation diagnostique et finale :



# Fiche d'évaluation diagnostique et de suivi



PISCINE DIDEROT

Ecole :

Classe :

Natation Cycle 2 et 3

<b>Enseignant :</b>																			
<b>MNS :</b>																			
<b>Entrées dans l'eau</b>	refus																		
	par l'échelle																		
	en glissant																		
	en sautant																		
	en plongeant																		
<b>Immersion</b>	refus																		
	partielle et courte																		
	Totale (tête)																		
	en se déplaçant sur quelques mètres																		
	En profondeur (objet immergé) —																		
<b>Equilibre</b>	ouvre les yeux																		
	ne lâche pas le bord vertical																		
	horizontal avec aides à la flottaison																		
	ventral sans aide																		
	étoile ventrale et dorsale																		
<b>propulsion</b>	appuis solides et fixes																		
	...avec aide à la flottaison																		
	...avec aide à la flottaison et battements de jambes																		
	se déplace sans aide (au moins 5 m)																		
	se déplace avec battements de jambes et mouvements des bras																		
<b>Respiration</b>	en apnée																		
	expiration dans l'eau																		
	coordonnée avec propulsion																		

En grisé : les compétences attendues en fin de cycle 2

## 8\_Bassins et matériel pédagogique

### - descriptif des bassins



Grand Bassin

Petit Bassin

	Surface totale	Profondeur
GRAND BASSIN	187.50 m <sup>2</sup>	0.70 M à 1.80 M
BASSIN D'APPRENTISSAGE	140.00 m <sup>2</sup>	0.40 M à 0.90 M

	Normes d'occupation des bassins		
GRAND BASSIN	47	Elèves	Maxi
BASSIN D'APPRENTISSAGE	37	Elèves	Maxi

- inventaire du matériel pédagogique de la piscine



Ballon	Water-polo	0
Ballon	gonflables à la bouche	12
Cage aquatique		1
Ceintures	4 plots	33
Cerceaux de slalom		6
Frites		73
Grotte marine		1
Haltères en mousse		40 paires
Mannequins	Adulte	1
Mannequins	Junior	2
Masques		
Médecine Ball		14
Miroir acrylique		0
Objets lestés	Tuyaux	50
Palmes	25/27	8
Palmes	28/30	11
Palmes	30/32	4
Palmes	32/34	0
Palmes	35/36	0
Palmes	37/38	11
Palmes	39/40	5
Perches	3 M	2
Perches	2 M	4
Planches		46
Pull-boy		44
Double ligne GB		1
Echelle flottante		1
tuba		10
But		2
Brassards mousse		42
Tapis	Rectangulaire épais étroit	4
Tapis	Rectangulaires épais large	2
Tapis	Ponceau 10 mètres	1
Toboggans		2

# ANNEXES

## Evaluations

		DESCRIPTIF	OBJECTIFS
<b>NIVEAU</b>	ENTREES A L'EAU	Refus ou échelle	Saut en petite profondeur sans aide
	IMMERSION	Refus, partielle ou courte	Passage sous un obstacle flottant en petite profondeur
	EQUILIBRE	Sans perte d'appuis solides	horizontal sans aide à la flottaison
	PROPULSION	Appuis solides et fixes ou inadaptée	se déplace avec aide
	RESPIRATION	Refus ou apnée	expiration dans l'eau
<b>NIVEAU</b>	ENTREES A L'EAU	Saut en petite profondeur sans aide	Saut en profondeur sans aide
	IMMERSION	Passage sous un obstacle flottant en petite profondeur	Passage sous un obstacle flottant en grande profondeur
	EQUILIBRE	horizontal sans aide à la flottaison	étoile ventrale ou dorsale en profondeur
	PROPULSION	se déplace avec aide	se déplace sans aide (15m)
	RESPIRATION	expiration dans l'eau	expiration dans l'eau avec déplacement
<b>NIVEAU</b>	ENTREES A L'EAU	Saut en profondeur sans aide	Plongeon
	IMMERSION	Passage sous un obstacle flottant en grande profondeur	Descendre à 1.5m de profondeur sans aide
	EQUILIBRE	étoile ventrale ou dorsale en profondeur	Se maintenir à la verticale, tête hors de l'eau pendant 5 à 10 s
	PROPULSION	se déplace sans aide (15m)	se déplace sans aide (30m)
	RESPIRATION	expiration dans l'eau avec déplacement	coordonnée avec propulsion
<b>NIVEAU</b>	ENTREES A L'EAU	Plongeon	
	IMMERSION	Descendre à 1.5m de profondeur sans aide	
	EQUILIBRE	Se maintenir à la verticale, tête hors de l'eau pendant 5 à 10 s	
	PROPULSION	se déplace sans aide (30m)	
	RESPIRATION	coordonnée avec propulsion	

### Test d'aisance aquatique

Le certificat d'aisance aquatique est défini par l'article A. 322-3-2 du code du sport.

Ce test peut être préparé et passé dès le cycle 2 et, lorsque cela est possible, dès la grande section de l'école maternelle. Sa réussite peut être certifiée par tout enseignant des établissements d'enseignement publics ou des établissements d'enseignement privés sous contrat avec l'État, dans l'exercice de ses missions. L'obtention du certificat d'aisance aquatique permet l'accès aux activités aquatiques dans le cadre des accueils collectifs de mineurs (article A. 322-3-1 du code du sport).

Le test permet de s'assurer que l'élève est apte à :

- effectuer un saut dans l'eau ;
- réaliser une flottaison sur le dos pendant cinq secondes ;
- réaliser une sustentation verticale pendant cinq secondes ;
- nager sur le ventre pendant vingt mètres ;
- franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou un objet flottant.

Ce test peut être réalisé avec ou sans brassière de sécurité.

Un certificat attestant de la réussite au test est remis à l'élève ou à son représentant légal.

### Attestation scolaire « savoir-nager »

L'attestation scolaire « savoir-nager » (ASSN) est définie par l'arrêté du 9 juillet 2015 (MENE1514345A) ; elle est validée prioritairement dans les classes de CM1, CM2 ou sixième. Cette attestation, délivrée par le directeur de l'école ou le principal du collège, est signée par le professeur des écoles et un professionnel qualifié à l'école primaire, ou par le professeur d'éducation physique et sportive au collège. Elle permet l'accès aux activités aquatiques dans le cadre des accueils collectifs de mineurs (article A. 322-3-1 du code du sport).

### Indications pour la validation de l'ASSN

L'ASSN repose sur la maîtrise d'un parcours aquatique et de connaissances spécifiques au milieu aquatique. Elle valide un niveau de compétence permettant de nager en sécurité dans un établissement de bains ou un espace surveillé (piscine, plan d'eau calme à pente douce).

#### **Connaissances**

Connaissances et attitudes	Indications pour l'évaluation
Au cours de l'enseignement, l'élève devra attester des connaissances suivantes :	
Savoir identifier la personne responsable de la surveillance à alerter en cas de problème.	Localiser le surveillant.
Connaître les règles de base liées à l'hygiène et la sécurité dans un établissement de bains ou un espace surveillé.	Utilisation systématique de la douche et respect des consignes de sécurité spécifiques au bassin.
Savoir identifier les environnements et les circonstances pour lesquels l'ASSN est adaptée.	Identifier ses ressources et ses limites en fonction du milieu

## Parcours

Conditions de réalisation du parcours

Réalisation en continuité, sans reprise d'appuis solides (au bord du bassin, au fond ou sur tout autre élément en surface).

Aucune contrainte ou limite de temps.

Sans lunettes.

### Précisions

La hauteur du bord à l'entrée dans l'eau doit être comprise entre 0 et 80 cm.

Au-delà, le départ peut être réalisé sur le côté du bassin ou depuis l'une des marches de l'échelle.

La profondeur doit être au minimum de 1,50 m du côté du départ.

Le parcours doit être réalisé tout au long à au moins 1 mètre d'un bord latéral du bassin ou de tout appui solide.

Capacités	Indications pour l'évaluation
À partir du bord de la piscine, entrer dans l'eau en chute arrière.	L'élève, à partir d'une position accroupie, entre par les fesses, ou le dos orienté vers la surface de l'eau, et reste dans l'axe de la chute.
Se déplacer sur une distance de 3,5 m en direction d'un obstacle.	Déplacement libre.
Franchir en immersion complète l'obstacle sur une distance de 1,5 m.	L'immersion du corps doit être complète. Aucune partie du corps du nageur ne doit toucher l'obstacle.
Se déplacer sur le ventre sur une distance de 15 m.	Déplacement libre sans contrainte temporelle.
Au cours de ce déplacement, au signal sonore, réaliser un surplace vertical pendant 15 secondes puis reprendre le déplacement pour terminer la distance des 15 m.	Position verticale statique ou dynamique ; visage et voies respiratoires émergées.
Faire demi-tour sans reprise d'appuis et passer d'une position ventrale à une position dorsale.	Ne pas toucher le fond ou le mur. Sans reprise d'appui solide (fond du bassin, bord, ligne d'eau ou objet flottant).
Se déplacer sur le dos sur une distance de 15 m.	Déplacement libre sans contrainte temporelle.
Au cours de ce déplacement, au signal sonore réaliser un surplace en position horizontale dorsale pendant 15 secondes, puis reprendre le déplacement pour terminer la distance des 15 m.	Position horizontale dorsale statique avec ou sans action de stabilisation ; voies respiratoires émergées.
Se retourner sur le ventre pour franchir à nouveau l'obstacle en immersion complète.	L'immersion du corps doit être complète. Aucune partie du corps du nageur ne doit toucher l'obstacle.
Se déplacer sur le ventre pour revenir au point de départ.	Déplacement libre sans contrainte temporelle.

## Fiche individuelle de suivi

 académie Rouen direction des services départementaux de l'éducation nationale Seine-Maritime	<h3 style="margin: 0;">Fiche individuelle de suivi :</h3> <h2 style="margin: 0;">NATATION SCOLAIRE</h2> <p style="margin: 10px 0 0 0;">Fiche à compléter chaque année et à insérer dans le livret scolaire de l'élève</p>	<b>ÉLÈVE</b> Nom et Prénom : _____ Date de naissance : _____
--	---	--

Nom de l'école fréquentée Commune (Préciser le Numéro RNE)	ANNÉE SCOLAIRE	IDENTIFICATION DE L'ENSEIGNANT (Nom + Prénom)	CLASSE	DURÉE ANNUELLE D'ENSEIGNEMENT		DATE DE RÉUSSITE AUX EVALUATIONS	
						Compétences attendues en fin de cycle 2	Compétences attendues en fin de cycle 3 Attestation Scolaire Savoir-Nager ASSN
RNE :				Nombre de séances			
				Durée d'une séance			
RNE :				Nombre de séances			
				Durée d'une séance			
RNE :				Nombre de séances			
				Durée d'une séance			
RNE :				Nombre de séances			
				Durée d'une séance			
RNE :				Nombre de séances			
				Durée d'une séance			
RNE :				Nombre de séances			

## **.11\_ Plannings des classes DIDEROT 2018-2019**

**Période 1 du 17/09 au 23/11/2018 Cycle 3**

**Période 2 du 26/11/2018 au 1/02/2019 Cycle 2**

**Période 3 du 3/02 au 26/04 Cycle 3**

**Période 4 du 29/04 au 21/06 Cycle 2**

En cas d'impossibilité pour vous rendre à l'activité, veuillez prévenir la piscine au **02 35 63 59 14**

En cas de transport, veuillez l'annuler auprès de Mme DELAHAYES, à la mairie de Rouen au **02 35 08 69 00**

Piscine Diderot		Période 1 : 17 septembre 2018 au 23 novembre 2018			
Horaire	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
9h00	A pied VTNI* Transport en commun	Notre Dame Mme CM1-CM2 20 Pépinières St Julien Mme KABA/M LAURANT CE1 24	Pépinières St Julien Mme COHEN CM1-CM2 26 Charles Nicolle* Mme POISSON- SERUS CM2 24	Pépinières St Julien M BEUZELIN CE2 25 Vauquelin Mme TOCHER CM2 24	Mullot Mme JORGE MILLER CM2 26 Mullot Mme LEPETIT CM1-CM2 23
9h40	Circonscriptions de : - Rouen Nord CPC Aurélie Lange 02 32 08 97 40 - Rouen centre CPC Priscille Dejonghe 02 32 08 99 61	Bachelet Mme MELOCCO CM1 31 Cavelier de la Salle Mme GOB CM2 26	Bachelet Mme DONTENVILLE CM2 31 Houdemare MME BAGOT CM2 26	Pasteur* Madame THIAM CM2 24 Pasteur* M GALLOT CM1 27	Franklin* Mme RAZZOK CM2 31 Franklin* Mmes PES CM1 29
10h20		Pépinières St Julien Mme BLONDEL CM1- CM2 27 Pépinières St Julien Mme PLOUARD CM1-CM2 28	Pottier Mme VILELA CM1 29 Vauquelin X CE2-CM1 22	Pottier Mme LEFRANCOIS CM2 27 Vauquelin Mme DUCHENE CM2 24	Pottier Mme AUGÉ CM1-CM2 26 Pépinières St Julien M CLOAREC CE2-CM1 22
0					
13h55	Notre dame Mme CM2 20 Pottier* M Dupressoir CE1- CE2 24	Balzac M ZABIOLLE CM2 25 Pouchet Mme ALLAIS CM1 25		Pouchet Mme FEVIN CM2 29 Vauquelin Mme DELABRIERE CM1 25	Balzac M POLLENNE CM2 25 Saint Sever St Clément Mme Maucourt CM2 30
14h35	Pépinières St Julien Mme MARTIN CE1-CE2 23 Rosa Parks Mme COUETTE CM1-CM2 34	Pouchet M VASSEUR CM2 30 Cavelier de la Salle Mme MURIER CM1 25		Vauquelin Mme LE BERRE CM1 25 Saint Léon Mme ELIE CM2 24	Jean Baptiste de la Salle Mme LACROIX CM1 30
Piscine Diderot		Période 2 : 26 novembre 2018 au 01 février 2019			

Horaire	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
9h00	A pied VTNI* Transport en commun	Pottier* Mme PRIGENT CP 21 Pottier* M BENOIST CP 21	Vauquelin Mme KRONNEBERG CP 24 Vauquelin Mme COURVILLE CP-CE1 24	Vauquelin Mme PINOT CP 24 Saint Sever St Clément Mme VIOLETTE CP 30	Balzac* Mme OZANNE CP 15 Balzac* Mme ANDRIEU CP 15
9h40		Houdemare* M LIOZNER CP 23 Houdemare* Mme ROBERT CE1 27	Rosa Parks Mme BOUSSAGUET CP 29 Rosa Parks Mme LEGER CP-CE1 29	Franklin* Mme POTEL CE1 31 Franklin* Mme FOUQUET CP 24	Bachelet Mme TOUPIN CP 17 Jean Baptiste de la Salle Mme LUCAS CP 25
10h20		Notre Dame GS-CP 21	Mulot Mme DELACROIX CP 26 Mulot Mme HUYGHE 26	Pasteur* M AIT TAHAR CP 26 Pasteur* Mme DELCROIX CE1 29	Balzac* Mme DUTOT CP 15 Balzac* Mme VARIN CP 14

**Piscine Diderot**

13h55	Charles Nicolle* Mme NKHAILA CP 23 Charles Nicolle* Mme LEFRANCOIS CP-CE1 22	Pépinières Mme TEANI CP 22 Pépinières Mme GUILLAUMAT CP 22		Pouchet M SALHI CP-CE125 Saint Léon Mme RUELLAND CP 26	Pouchet Mme LACOUR CP 26 Jean Baptiste de la Salle Mme MOINAULT CP 25
14h35	CP 25 Sacré Coeur Mme ROUSSEL CP 29 Sacré Coeur Mme LASCAR CP 29	Cavelier de la Salle Mme PENCREACH CP 23 Cavelier de la Salle Mme BELLANGER CP-CE2 21		Saint Dominique Mme LEFEZ CP 25 Saint Dominique Mme PUPIN CP 26	Jean Paul II CP Mme RENEAU 30 Cavelier Mme Vivien CP 23

<b>Période 3 : 04 février 2019 au 26 avril 2019</b>					
Horaire	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi

9h00	A pied VTNI* Transport en commun	Balzac* Mme LEMEE CE1-CE2 23 Balzac* Mme REGEARD CE1-CE2 23	Balzac* Mme POREE CE1 24 Balzac* M BROCHET CE1 24	Charles Nicolle* M DECAMPS CE2-CM1 21 Charles Nicolle* M GUERIN CM1 27	Vauquelin Mme BUTEL CE1 25 Vauquelin Mme Rouillard CE1 25
9h40		Rosa Parks M LEVASSEUR CE2-CM1 30 Charles Nicolle* Mme PHILBERT CE1 22	Pasteur* M CAILLAUD CE2-CM1 28 Pottier* Mme PECCAVE CE1 22	Pouchet M Carré CE2-CM1 24 Saint Léon Mme X CM1 25	Bachelet Mme Moreau CE1 22 Jean Baptiste de la Salle Mme DUTEURTRE CM1 30
10h20		Sacré Coeur Mme X CE1 28 Sacré Coeur Mme HALBOUT CM1 30	Balzac Mme MOREAU CM1-CM2 25 Balzac Mme GASSE CM1 25	Mulot Mme LUHMANN CM1 25 Balzac Mme MULOT CM1 24	Sacré Coeur Mme DUVAL CM2 30 Sacré Coeur Mme X CM2 30
13h55	Cavelier de la Salle Mme DEHAYS GEORGES CE1 22 Cavelier de la Salle Mme CHAKIR CE1 23	Houdemare PES CM1 24 Cavelier de la Salle Mme SADI CE2-CM1 21		Mulot Mme NAUD CE1 25 Mulot Mme OUYESSAD CM1 24	Pouchet Mme GAMELIN CE1 26 Pouchet Mme VAN DRAVIK CE1-CE2 ?
14h35	Cavelier de la Salle Mme ALEXANDRE CM1-CM2 23 Jean Baptiste de la Salle Mme FONTINEAU CE1 27	St Sever St Clément Mme BEDU CE1 30 Jean Baptiste de la Salle Mme DURIEU CE1 27		Saint Léon Mme DUVAL CE1 31	St Sever St Clément Mme DOLIGEZ CM1 30 Sacré Coeur Mme X CM1 30
<b>Piscine Diderot</b>					
<b>Période 4 : 29 avril 2019 au 21 juin 2019</b>					
Horaires	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi

9h00	A pied VTNI* Transport en commun	Pottier* Mme PRIGENT CP 21 Pottier* M BENOIST CP-CE1 21	Vauquelin Mme KRONNEBERG CP 21 Vauquelin Mme COURVILLE CP-CE1 23	Vauquelin Mme PINOT CP 24 Saint Sever St Clément Mme VIOLETTE CP 30	Balzac* Mme OZANNE CP 15 Balzac* Mme ANDRIEU CP 15
9h40		Houdemare* M LIOZNER CP 23 Mullot Mme PEKNY CE1-CE2 25	Rosa Parks Mme BOUSSAGUET CP 28 Rosa Parks Mme LEGER CP-CE1 28	Franklin* Mme FOUQUET CP 24 Sacré Coeur Mme ENGRAND CE1 28	Bachelet Mme TOUPIN CP 17 Jean Baptiste de la Salle Mme LUCAS CP 25
10h20		Notre Dame Mme X GS-CP 21	Mullot Mme DELACROIX CP 26 Mullot Mme HUYGHE CP 26	Pasteur* M AIT TAHAR CP 26 Notre Dame Mme X CE1 10	Balzac* Mme DUTOT CP 15 Balzac* Mme VARIN CP 14
13h55	Charles Nicolle* Mme NKHAILA CP 23 Charles Nicolle* Mme LEFRANCOIS CP-CE1 22	Pépinières Mme TEANI CP 22 Pépinières Mme GUILLAUMAT CP 22		Pouchet M SALHI CP-CE1 25 Saint Léon Mme RUELLAND CP 26	Pouchet Mme LACOUR CP 26 Jean Baptiste de la Salle Mme MOINAULT CP 25
14h35	Sacré Coeur Mme ROUSSEL CP 29 Sacré Coeur Mme LASCAR CP 29	Cavelier Mme PENCREACH CP 23 Cavelier Mme BELLANGER CP-CE2 21		Saint Dominique Mme LEFEZ CP 25 Saint Dominique Mme PUPIN CP 26	Jean Paul II CP Mme RENEAU 30 Cavelier Mme Vivien CP 23



## Planning prévisionnel des rotations, pédagogique/Surveillance MNS

**PISCINE**



2018 2019

**DIDEROT**

LUNDI		13h55-14h35	14h35-15h15	
13h55 à 15h15	C.MASSON	PEDA Surveillance	PEDA Surveillance	
	A.VALIN	PEDA	PEDA	
	Q.DEVAUX	SURVEILLANCE	SURVEILLANCE	

		9h-9h40	9h40-10h20	10h20-11h
09h00 à 11h00	L.SAUVAGE	SURVEILLANCE	PEDA	PEDA Surveillance
	N.CLAUDEL	PEDA Surveillance	SURVEILLANCE	PEDA
	P.JOULIN	PEDA	PEDA Surveillance	SURVEILLANCE
MARDI		13h55-14h35	14h35-15h15	
13h55 à 15h15	F.ACKER	SURVEILLANCE	PEDA	
	L.SAUVAGE	PEDA	SURVEILLANCE	
	A.VALIN	PEDA Surveillance	PEDA Surveillance	

MERCREDI		9h-9h40	9h40-10h20	10h20-11h
09h00 à 11h00	F.ACKER	PEDA	SURVEILLANCE	PEDA Surveillance
	V.COURTIN	PEDA Surveillance	PEDA	SURVEILLANCE
	A.VALIN	SURVEILLANCE	PEDA Surveillance	PEDA

		9h-9h40	9h40-10h20	10h20-11h
09h00 à 11h00	A.VALIN	PEDA Surveillance	PEDA	SURVEILLANCE
	L.SAUVAGE	PEDA	SURVEILLANCE	PEDA Surveillance
	F.ACKER	SURVEILLANCE	PEDA Surveillance	PEDA
<b>JEUDI</b>		<b>13h55-14h35</b>	<b>14h35-15h15</b>	
13h55 à 15h15	L.SAUVAGE	PP	PEDA Surveillance	
	A.VALIN	SURVEILLANCE	PP	
	C.MASSON	PEDA	SURVEILLANCE	
	F.ACKER	PEDA Surveillance	PEDA	

		9h-9h40	9h40-10h20	10h20-11h
09h00 à 11h00	C.MASSON	PEDA Surveillance	PEDA	SURVEILLANCE
	P.JOULIN	PEDA	SURVEILLANCE	PEDA Surveillance
	H.TINTURIER	SURVEILLANCE	PEDA Surveillance	PEDA
<b>VENDREDI</b>		<b>13h55-14h35</b>	<b>14h35-15h15</b>	
13h55 à 15h15	G.GAUDRON	PEDA	PEDA Surveillance	
	F.ACKER	SURVEILLANCE	PEDA	
	C.MASSON	PEDA Surveillance	SURVEILLANCE	

□

En cas de remplacement d'un titulaire,  
le vacataire remplace poste pour poste

